



Compte-rendu - Assemblée générale annuelle

27 janvier 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

ORDRE DU JOUR

- A. Ouverture de l'assemblée
- B. Acceptation de l'ordre du jour
- C. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum
- D. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2023
- E. Rapport des administrateurs
 - a. Rapport du trésorier (Gale Stewart) et approbation du rapport financier
 - b. Rapport du président (Dominique Vachon)
 - c. Rapport du vice-président (Mario Racine)
 - d. Rapport du représentant du secteur carabine (Michel Boily)
 - e. Rapport du représentant du secteur pistolet/révolver (Luc-A. Boisvert)
 - f. Rapport du responsable du secteur arc (Charles Bergeron)
- F. Ratification des modifications des règlements généraux et politiques
- G. Rapport du comité de mise en candidature (Ronald Houde)
 - a. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - b. Nomination du ou des scrutateurs
 - c. Élection des administrateurs
- H. Rapport sur les orientations pour l'année à venir
- I. Varia :
 - a. Ouvert : Sujets à titre informatif seulement
 - b. Fermé : Sujets avec prise de décision (vote)
- J. Prix de présence
- K. Levée de l'Assemblée

A. L'assemblée débute officiellement à 13h20

B. L'acceptation de l'ordre du jour à été proposée par Michel Boily (#1029), secondé par Mario Racine (#1099) et accepté à l'unanimité.

C. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum



L'avis a été acheminé par courriel le 11 janvier à 862 membres inscrits par internet, à l'intérieur des 15 jours réglementaires prescrits. Pour les 18 membres non inscrits à internet, l'envoi par la poste a été effectué le 12 janvier dans la journée et respecte le délai exigé.

Il y a actuellement 50 membres présents¹ pour la présente assemblée confirmant la validité de cette dernière puisqu'elle requiert 15 membres pour être valablement constituée.

Il est proposé par Jean-Claude Thériault (#500), secondé par Bernard Bruyère (#313) de reconnaître la régularité de l'avis de convocation et du quorum.

Adopté à l'unanimité.

¹ Copie de la liste des présences à l'annexe 1

D. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 su 23 janvier 2023.

Il est proposé par Clément Daigle (#007), secondé par Guy St-Gelais (#676) de se dispenser de la lecture du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

E. Rapport des administrateurs

a. Rapport du trésorier (Gale Stewart)

Chers membres,

Il est important de souligner les 60 ans d'existence de notre club. J'ai été à même de constater son évolution pendant 48 ans et je peux affirmer mon optimisme sur son futur à court et moyen terme.

L'exercice financier 2022-2023 montre un déficit d'environ \$16,000. Je tiens à vous rassurer tout de suite quant aux causes qui ont amené à un tel déficit. Vous serez à même de constater que les frais juridiques découlant de la cause Gerbeau sont très élevés, mais représentent le cumul des frais depuis le début de cette saga qui a commencé en 2016. D'autre part il y a eu une diminution des heures payées pour la location des salles de tir, mais il s'agit de fluctuations normales lorsqu'on ferme les livres le 30 septembre. Il y a aussi eu la fin des subventions COVID lorsqu'on compare avec l'exercice financier précédent. Ce déficit ne se reproduira pas au prochain exercice et ma prévision est pour un profit d'environ \$20,000.

Je ne prévois pas de changement à nos opérations ni au flux de trésorerie pour l'exercice financier 2023-2024 outre le remboursement de \$40,000 qui a été effectué en octobre dernier sur le prêt CUEC de \$60,000. Les conditions de ce prêt sont telles que nous bénéficions de la différence de \$20,000 comme subvention. À noter que ce bénéfice a été comptabilisé en 2021.

Notre stratégie de placement est toujours conservatrice et j'ai restructuré nos épargnes à terme pour créer trois blocs de \$250,000

afin d'augmenter leur rendement et procédé à leur étalement pour avoir des échéances d'un an, 18 mois et deux ans.

Votre Conseil d'Administration demeure résolument engagé à poursuivre le plan stratégique que vous avez entériné pour la période 2021-2025. À cet effet, le renouvellement de notre bail est dû pour 2025 et nous allons y travailler cette année.

Je tiens à remercier la firme PCA Services qui au cours de l'année facilite la tenue de livres, effectue la mission d'examen et prépare le rapport financier. Un merci spécial à Jean-Philippe Jobin pour son implication.

Je vous remercie également pour la confiance que vous avez placée en moi et aux autres membres du CA. La pérennité du club est ma principale motivation à poursuivre en tant que trésorier afin que d'autres que moi puissent en jouir pendant un autre 60 ans au moins.

Approbation du rapport financier²

Le rapport financier a été produit par monsieur Jean-Philippe Jobin de la firme PCA

Il est proposé par Gale Stewart (#600), secondé par Jean-Claude Thériault (#500) d'accepter le rapport financier tel que présenté.

<p><u>Discussion</u> : Une personne s'informe du nombre de membres que compte actuellement le club : Ronald Houde précise le nombre de 940.</p>

Adopté à la majorité

² Copie du rapport financier à l'annexe 2

b. Rapport du président (Dominique Vachon)

Dominique résume et commente avec toute la verve qu'on lui connaît, les différentes actions entreprises en cours d'année :

- Mise en œuvre du projet de prêt d'armes à feu;
- Modification des locaux;
- Achat entreposage;
- Conformité avec le contrôleur des armes à feu;
- Mise à jour des règlements du club;
- Modification des plages horaires pour la loi 9;
- Préparation des activités pour souligner le 60e anniversaire du club.

Monsieur Clément Daigle (#007) demande des précisions sur l'acquisition des armes à feu par le club et veut savoir si le club doit se procurer des armes neuves ou s'il peut acquérir des armes provenant de membres qui veulent les céder. Dominique mentionne qu'il doit valider auprès du contrôleur des armes à feu. Il compte revenir sur ce point.

Dominique précise que lors du prêt de l'arme à feu à un membre, ce dernier a l'obligation d'acquérir ses munitions au club. On veut s'assurer de la provenance des munitions.

c. Rapport du Vice-président (Mario Racine)

Chers membres.

Merci de votre présence à cette assemblée générale annuelle.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous nos bénévoles pour leur implication au sein de notre organisation. Ces bénévoles assurent avec compétence la sécurité et le bon fonctionnement des activités du club. Sans ces bénévoles, nous n'existerions pas. Merci messieurs et mesdames.

Il ne faut pas oublier notre gérant qui s'occupe du service corporatif, de l'administration et de l'entretien de nos installations. Merci Ronald.

Je tiens à souligner aussi l'implication des membres du CA qui veillent à la sécurité financière et à la pérennité de notre organisation. Merci messieurs.

L'année 2023 a été mouvementée du côté juridique. Comme vous le savez, nous avons eu des démêlées avec certains ex-membres depuis 2016. J'ai fait le suivi et la continuité des représentations en cour jusqu'à cette année. Nous sommes allés à la Cour des petites créances, à la Cour du Québec et à la [Cour supérieure du Québec](#).

Le club de tir, l'organisation IPSC Québec et la fédération québécoise de tir avaient été assignés à comparaître à toutes les cours mentionnées. L'ex-président Éric Smith et moi-même avons fait l'objet de poursuites personnelles.

Le CA de 2016 avait pris la décision de ne pas renouveler la carte de membre de monsieur Thériault et Breton, ceux qui ont tenté de poursuivre aux petites créances, mais sans succès et n'ont pas été plus loin. Pour ce qui est de monsieur Gerbeau, celui-ci n'avait pas les prérequis pour être membre en règle du club de tir. Il n'était pas membre de la FQT, ce qui est obligatoire comme prévu aux statuts et règlements du club, soit dit en passant, c'est une règle qu'il a lui-même intégrée au club lorsqu'il était membre du CA. Il a par la suite poursuivi le club et les autres parties à toutes les cours mentionnées.

Les CA qui se sont succédé jusqu'en 2023 ont maintenu 2 objectifs :

- Aucune réintégration de messieurs Gerbeau, Thériault et Breton
- Assurer la défense de monsieur Éric Smith qui était président à cette époque. Il n'était pas question qu'on touche aux bénévoles du club.

Ces deux objectifs ont été atteints. Il y en a qui vont penser que cela aurait coûté moins cher de payer, mais le facteur humain a été un élément décisionnel dans notre décision puisque monsieur Smith a craint pour sa sécurité et celle de sa famille sans oublier l'intimidation que j'ai subie personnellement. Il fallait démontrer une détermination afin de décourager les autres qui envisageraient de faire la même chose.

Cette saga judiciaire a coûté très cher certes, mais aussi pour le demandeur. J'ai calculé que les frais encourus équivalaient à 2 cafés par membre par année pour s'assurer que le club et ses fonds restent la propriété de tous ses membres, sans exception.

J'aimerais remercier Jean-Claude Thériault, Gale Stewart, Nicole Rossignol, Ronald Houde, Jean-T. Bédard, Gilles Bédard de la FQT qui ont fait des témoignages hors pair qui ont su attirer le respect du juge, car celui-ci avait une piètre opinion de notre sport suite aux témoignages des témoins du demandeur.

Pour l'avenir, nous devons demeurer vigilants et peaufiner nos statuts et règlements de façon continue afin de prévenir toute situation similaire.

Merci!

d. Rapport du responsable du secteur carabine (Michel Boily)

Michel mentionne que 3 membres du club ont participé à une compétition interclub à Sorel en cours d'année et ces derniers ont remporté de bonnes positions.

Une équipe s'organise pour participer aux compétitions en 2024, au même endroit.

Il reste à compléter quelques tables «bench» dans la salle de tir #1.

Le groupe du secteur carabine évalue la possibilité d'organiser des compétitions interclub qui auraient lieu ici au club de tir les Castors.

e. Rapport du représentant du secteur pistolet/révolver (Luc-A. Boisvert)

Luc nomme les membres du comité : Richard Barrette, Michaël-Patrick Bernier, Jean-Nil Duval, Serge Foster, Marcel Lainé, Dann Pépin, et lui-même Luc-A. Boisvert).

Il parle du maintien de la clinique d'initiation des nouveaux membres qui est en place depuis mai 2022;

Un retour sur la première année : Armes longues pour le tir de munitions à percussion centrale lors des séances pistolet;

Projets visant à contribuer à l'amélioration de l'expérience de tir en général. Amélioration physique;

Intention : Développer une formation accessible aux membres pour développer les aptitudes de tir.

f. Rapport du représentant du secteur arc (Charles Bergeron)

Charles mentionne qu'il a travaillé sur le recrutement pour aller chercher de l'aide sur le comité.

Il doit toujours travailler sur les murs d'arrêts pour les archers en fonction des budgets disponibles.

F. Ratification des modifications des règlements généraux

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Il est proposé par Maurice-François Angers (#1517), secondé par Bernard Rieutord (#913) d'accepter la modification telle que formulée.

Discussion : Une longue discussion est apportée par Pierre Brodeur sur la pertinence de préciser le rôle du gérant.

On passe au vote : La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 8 : SUSPENSION ET FIN D'ADHÉSION

Dominique présente et explique la modification présentée.

Il est proposé par Esther Gauthier (#552), secondé par Denis Mercier (#444) d'accepter la proposition telle que formulée.

Aucune discussion.

Adoptée à la majorité.

ARTICLE 12 : RÈGLES

Il est proposé par Serge Foster (#582), secondé par François St-Pierre (#1118) d'accepter la proposition.

Commentaires : M. Bernard Bruyère (#313) mentionne que la modification aurait dû être présentée aux membres avant la tenue de l'AGA.

Adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 15 : ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé par Guy St-Gelais (#676) et secondé par Bernard Rieutord (#903) d'accepter la modification proposée.

Aucune discussion.

Adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 21 : QUORUM

Pour cet article, la notion de droit de vote a été supprimée puisqu'elle sera discutée dans un autre article.

Il est proposé par Luc Dombrowski (#1331) et secondé par Yanick Vézina (#867) d'accepter la modification proposée.

Aucune discussion. La proposition est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 22 : DÉMISSION ET SANCTION

Dominique Vachon explique la modification proposée. Il est proposé par Claude Détré (#176) et secondé par Maurice Lizotte (#281) d'accepter la modification telle que formulée.

Aucune discussion. La modification est adoptée à la majorité.

ARTICLE 23 : VACANCE

Petite correction de vocabulaire proposée.

Il est proposé par Claude Détré (#176) et secondé par Richard Barrette (#641) d'accepter la modification.

Aucune discussion.

Adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 26 : TÂCHES DES ADMINISTRATEURS

Remplacement du terme «assemblée régulière» par «assemblée ordinaire»

Il est proposé par Serge Foster (#582) et secondé par Claude Détré (#176) d'entériner la modification.

Aucune discussion. La modification est adoptée à l'unanimité.

ARTICLE 28 : VOTE

Les modifications proposées sont expliquées par Dominique Vachon.

Il est proposé par Dann Pépin (#1223), secondé par Marcel Lainé (#1310) d'accepter la modification présentée.

Une longue discussion s'engage suite aux interventions de Bernard Bruyère (#313), Pierre Brodeur (#138) qui maintient que le personnel de direction ne devrait avoir qu'un vote. La modification proposée va à l'encontre de la démocratie.

Emmanuel Loch (#1374) demande de procéder au vote.

Pour : 20

Contre : 16

Abstentions : 4

La modification est acceptée à la majorité.

Le président prend acte des objections et va étudier plus en profondeur le sujet.

ARTICLE 31 : CONTRATS

Il est recommandé ici que les dépenses supérieures à **25,000\$** soient approuvées lors d'un AGA ou d'une AGS au lieu des **10,000\$** prévus actuellement à l'article.

La partie concernant la force majeure a été biffée.

Il est proposé par Bernard Rieutord (#913), secondé par Serge Foster (#582) d'accepter la modification telle que formulée.

Aucune discussion. La modification est adoptée à l'unanimité.

G. Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Ronald Houde, gérant du club, apporte les précisions sur les mises en candidature :

POUR LES COMITÉS :

Pistolet : 4 postes à combler : Serge Foster (#582), Richard Barrette (#641), Dann Pépin (#1221) se joignent au comité. Il reste 1 poste à combler.

Carabine : 3 postes à combler: Nicole Rossignol (#145), Maurice-François Angers (#1517) se joignent au comité. Il reste 1 poste à combler.

Arc : 6 postes à combler : Bernard Rieutord (#913) se joint au comité. Il reste 5 postes à combler.

POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEUR :

Dominique Vachon (#1277) postule sur le poste de président.

Alain Beaulieu (#196) demande d'être reconduit dans le poste de secrétaire.

Il n'y a pas eu d'autres candidatures. Dominique et Alain sont automatiquement reconduits pour un mandat de 2 ans.

Il n'y aura donc pas d'élections.

H. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS À VENIR POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Dominique donne les grandes lignes de ce que seront les préoccupations du club pour la prochaine année :

1. Système de prêt d'armes à feu pour nos nouveaux membres qui ne peuvent pas se procurer d'armes restreintes pour la pratique du tir;
2. Le bail de nos locaux pour 2025;
3. Mise à jour de nos installations;
4. Viser l'augmentation de la fréquentation du club;
5. Offrir des services à nos membres;
6. Activités de tir;
7. Accompagnement au tir;
8. Ouvrir nos horizons, nos partenariats en faisant preuve de sens politique.

I. Varia

A : Ouvert

Aucun sujet à aborder.

B. Fermé (avec prise de décision)

Aucune manifestation des membres avant la date limite du 1^{er} novembre 2023.

J. PRIX DE PRÉSENCE

- **ASSIDUITÉ**

Parmi ceux qui ont fréquenté le club de tir du 1^{er} octobre 2023 au 23 décembre 2023

Pistolet : 562 présences

Carabine : 128 présences

Le tirage a été effectué et capté sur vidéo le 24 janvier dernier. La vidéo est présentée à l'assemblée. Le gagnant est le **#1365, André Landry**. Il se mérite une carte de membre valide pour 1 an.

- **PRIX DE PRÉSENCE**

À l'aide de la technologie, on procède avec une application sur un téléphone qui va déterminer le gagnant entre les nombres 1 et 50, qui représentent les membres présents à l'assemblée. Luc-A- Boisvert demande à monsieur Clément Daigle (#007) d'activer l'application pour déterminer le gagnant.

Le numéro tiré est le #17 correspondant à la ligne d'inscription au registre. Le gagnant est (#1029), Michel Boily. Le prix mérité est une carabine Ruger 10/22 munie d'un télescope avec un coffre de transport et une serrure de pontet.

Bravo à Michel !



Dominique Vachon nous informe que la **FQT** a remis 6 cartes d'une valeur de **200\$** chacune pour la célébration du 60^e du club. Dominique remercie monsieur Roger Boisvert pour la participation très appréciée de la **FQT**.

On continue avec le processus du téléphone. Dans l'ordre et le désordre, les 6 gagnants sont :

- Clément Daigle (#007)
- Esther Gauthier (#552)
- Gale Stewart (#600)
- André Paquet (#292)
- Serge Foster (#582)
- (???)



K. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé par Richard Barrette (#641), secondé par Maurice-François Angers (#1517) de clore la réunion à 16h02.

Adopté à l'unanimité.

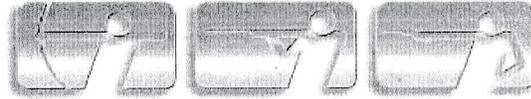
ANNEXE 1



**PRÉSENCES
AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES**

DATE: 27 janvier 2024

#	MEMBRE
1	1223 DANU PEPIN
2	641 RICHARD BARRETTE
3	196 <i>Alain Beaulieu</i>
4	1277 <i>Domique Veohar</i>
5	897 Luc A. BOISVERT
6	176 Claude DÉTRÉ
7	362 CHRISTIAN LÉGAULT
8	582 SERGE FOSTER.
9	703 <i>Charles Bujon</i>
10	1433 DANKIR ACISANOVIC <i>Dank</i>
11	1374 Emmanuel Loch <i>Emmanuel</i>
12	913 <i>Bernard RIEFFERT</i>
13	615 DENIS STOYIN
14	676 Guy St Germain <i>St Germain</i>
15	910 <i>Blaise</i>
16	123 <i>Yvan Lefebvre</i>
17	1029 <i>Marc St Germain</i>
18	292 <i>A. Lefebvre</i>

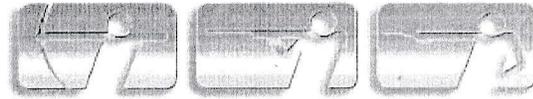


Institut de Tir
de l'Est du Québec

PRÉSENCES
AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

DATE: 27 janvier 2024

#	MEMBRE
19	867 YANICK VEZINA y Vezina
20	145 NICOLE ROSSIGNOL
21	1517 MAURICE FRANÇOIS AUGERES
22	600 GALE STEWART
23	313 BERNARD BRUYÈRE
24	299 Alin Cormier
25	1087 DRUVAL FERNIL
26	368.2 Josée Dumas Josée Dumas
27	368.1 Daniel Belanger Daniel Belanger
28	281 MAURICE LIZOTTE
29	1371 Luc Ambrojski
30	1310 Marcel Jauré
31	746 Cloude Benouar
32	Roger Bussant Roger Bussant
33	503 David Bourcier
34	1457 Denis Malenfant
35	628 Claude Marnicotte
36	007 Chément Daigle



Institut de Tir de l'Est du Québec

PRÉSENCES
AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

DATE: 27 janvier 2024

	#	MEMBRE
37	138	Pierre Brodeur
38	1193	Gastoue Rodrigue
39	500	JEAN-CLAUDE THERIAULT
40	1118	FRANCOIS ST-PIERRE
41	1495	Dominic Pige
42	1613	BRYNO PAQUET
43	444	Muris Melieci
44	1629	Suba
45	486	Alan Bacco
46	1605.2	Wetene budget
47	1605.1	Jean
48	271	RONALD HORN
49	552	Esther Gauthier
50	1093	Maurice Racine
51		
52		
53		
54		

ANNEXE 2

**CLUB DE TIR LES CASTORS
DE CHARLESBOURG INC.**

**ÉTATS FINANCIERS
DE LA PÉRIODE TERMINÉE
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**CLUB DE TIR LES CASTORS
DE CHARLESBOURG INC.**

**ÉTATS FINANCIERS
DE LA PÉRIODE TERMINÉE
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7-11

Siège social

4815, boul. de l'Ormière, suite 240
Québec (Qc) G1P 1K6
Tél. 418.861.8899
Télec. 1.877.813.4463

700, boul. Laure, suite 245
Sept-Îles (Qc) G4R 1Y1
Tél. 418.861.8899
Télec. 1.877.813.4463

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de :

➤ **CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme **CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.**, qui comprennent le bilan au **30 septembre 2023** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT (SUITE...)

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **CLUB DE TIR LES CASTORS DE CHARLESBOURG INC.** au **30 septembre 2023**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

PCA SERVICES CORPORATIFS INC.



¹Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A144288

Québec (Québec)

Le 27 janvier 2024

Résultats
de la période terminée au 30 septembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits		
Revenus - Cartes de membres	103 653 \$	89 120 \$
Revenus - Location de salles et équipements	73 697	92 424
Revenus - Intérêts et ristournes	22 521	4 762
Revenus - Invités et autres	-	178
Revenus - Ventes de munitions et d'articles de tir	5 788	2 779
Revenus - Formation et compétition	803	6 558
Revenus - Subvention SSUC	-	6 284
Revenus - Subvention SUCL	-	4 131
	<u>206 462</u>	<u>206 236</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	62 141	61 395
Loyer	56 861	53 896
Honoraires professionnels	33 161	10 294
Compensation - Accueil et officiels	17 376	15 008
Frais de bureau	10 182	13 992
Énergie	10 080	7 694
Taxes, licences et permis	9 491	9 566
Fournitures	4 508	3 563
Perte sur règlement de poursuite	4 465	-
Publicité et promotion	3 803	103
Assurances	1 744	1 417
Entretien et réparations - Équipements	1 741	4 339
Frais de représentations	1 489	-
Télécommunications	1 316	1 454
Intérêts et frais bancaires	331	551
Intérêts sur la dette à long terme	2 367	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 564	3 093
	<u>222 620</u>	<u>186 365</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>(16 158) \$</u>	<u>19 871 \$</u>

**Évolution des actifs nets
de la période terminée au 30 septembre 2023**

	2023			2022	
	Investi en immobilisations	Fonds de réserve	Non affecté	Total	Total
Solde au début de la période	8 176 \$	180 000 \$	657 911 \$	846 087 \$	851 714 \$
Ajustement comptable (note 9)	-	-	-	-	(25 498)
Solde au début de la période, redressé	<u>8 176</u>	<u>180 000</u>	<u>657 911</u>	<u>846 087</u>	<u>826 216</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(1 564)	-	(14 594)	(16 158)	19 871
Acquisitions d'immobilisations corporelles	800	-	(800)	-	-
Solde à la fin de la période	<u><u>7 412 \$</u></u>	<u><u>180 000 \$</u></u>	<u><u>642 517 \$</u></u>	<u><u>829 929 \$</u></u>	<u><u>846 087 \$</u></u>

Bilan au 30 septembre 2023

	2023	2022
<u>ACTIF</u>		
Actif à court terme		
Encaisse	316 906 \$	299 659 \$
Placements échéant à moins d'un an (note 4)	540 240	525 305
Comptes clients	1 610	19 056
Stocks	1 254	897
Frais payés d'avance	1 144	1 880
	861 154	846 797
Immobilisations corporelles (note 3)	7 412	8 176
Placements, au coût (note 4)	184 242	182 244
	191 654	190 420
	1 052 808 \$	1 037 217 \$
<u>PASSIF</u>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs	24 569 \$	15 738 \$
Salaires à payer	2 388	3 011
Sommes à remettre à l'État	1 875	6 881
Revenus perçus d'avance	154 047	127 867
Portion court terme de la dette à long terme (note 5)	40 000	-
	222 879	153 497
Dette à long terme (note 5)	-	37 633
	222 879	191 130
<u>ACTIFS NETS</u>		
Non affecté (page 4)	642 517	657 911
Fonds de réserve (page 4)	180 000	180 000
Investi en immobilisations (page 4)	7 412	8 176
	829 929	846 087
	1 052 808 \$	1 037 217 \$

Engagement contractuel (note 6)

Éventualité (note 8)

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

**Flux de trésorerie
de la période terminée au 30 septembre 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(16 158) \$	19 871 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 564	3 093
Intérêts implicites	2 367	-
Ajustement comptable de l'actifs nets	-	(25 498)
	<u>(12 227)</u>	<u>(2 534)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Comptes clients	17 445	88 407
Sommes à recevoir de l'État	-	4 925
Stocks	(357)	258
Frais payés d'avance	736	854
Comptes fournisseurs	8 832	(12 511)
Sommes à remettre à l'État	(5 006)	(194)
Salaire à payer	(623)	3 011
Revenus perçus d'avance	26 180	46 896
	<u>47 207</u>	<u>131 646</u>
	<u>34 980</u>	<u>129 112</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(800)	-
Acquisition de placements	(16 933)	(103 049)
	<u>(17 733)</u>	<u>(103 049)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Variation de la période	17 247	26 063
Au début de la période	299 659	273 596
À la fin de la période	<u>316 906 \$</u>	<u>299 659 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Notes complémentaires au 30 septembre 2023

NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est régi comme organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a été constitué le 27 octobre 1995. Il est exempté de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est le tir à la cible par armes à feu, à l'air et à l'arc. De plus, il loue ses locaux pour des cours de tir à des agences et des corps policiers.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Les principales estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs financiers ainsi que la valeur de réalisation nette des stocks.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cartes de membre sont constatés lorsque les membres renouvellent leur abonnement et que le recouvrement des cotisations est raisonnablement sûr.

Les revenus de location de salles et équipement sont constatés lorsque les services sont rendus. Les heures de location qui ne sont pas utilisées sont constatées à titre de revenus perçus d'avance.

Les revenus d'intérêts et ristournes sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Notes complémentaires au 30 septembre 2023

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

Les revenus de ventes de munition sont constatés lorsque les munitions sont livrées aux clients.

Les revenus de formation et de compétition sont constatés lorsque les formations et les compétitions ont lieu.

Les autres produits provenant de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'actif net non affecté rend compte des activités menées par l'Organisme en matière de prestation de services et d'administration. Il présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement.

L'actif net investi en immobilisations présente les ressources affectées aux immobilisations corporelles.

L'actif net investi dans le fonds de réserve présente les ressources affectées aux conséquences environnementales éventuelles.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks sont constitués de munitions et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement tous ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs et passifs financiers désignés par la société lors de la comptabilisation initiale, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients à recevoir, des stocks et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs à payer et des revenus perçus d'avance.

Notes complémentaires au 30 septembre 2023

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de la période un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement d'un compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de la période où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire ou la méthode dégressive aux taux/durée suivants :

DESCRIPTION	MÉTHODE	TAUX
Accessoires de tir	Dégressif	20%
Aménagement et mobilier	Dégressif	15%
Améliorations locatives	Linéaire	Linéaire 5 ans
Autres équipements	Dégressif	20%
Matériel informatique	Dégressif	55%

NOTE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	au 30 septembre 2023			2022	
	Coût	Acquisition	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Accessoires de tir	37 648 \$	- \$	36 001 \$	1 647 \$	2 059 \$
Aménagement et mobilier	190 906	800	188 728	2 978	2 562
Améliorations locatives	5 385	-	5 385	-	-
Autres équipements	18 513	-	15 799	2 714	3 392
Matériel informatique	3 501	-	3 428	73	163
	255 953 \$	800 \$	249 341 \$	7 412 \$	8 176 \$

**Notes complémentaires
au 30 septembre 2023**

NOTE 4. PLACEMENTS, AU COÛT

	2023	2022
Épargne à terme portant intérêt au taux de 5 % et échéant en septembre 2024	189 660 \$	182 244 \$
Épargne à terme portant intérêt au taux de 4,25 % et échéant en mars 2024	187 077	182 516
Épargne à terme portant intérêt au taux de 5,15 % et échéant en septembre 2025	184 242	182 789
Épargne à terme portant intérêt au taux de 4,25 % et échéant en avril 2024	61 272	60 000
Épargne à terme portant intérêt au taux de 2 % et échéant en septembre 2024	102 231	100 000
Placements échéant à moins d'un an	(540 240)	(525 305)
	184 242 \$	182 244 \$

NOTE 5. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt jusqu'en décembre 2023, fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33 % si remboursé en totalité avant janvier 2024 et portera intérêt au taux de 5 % à compter de janvier 2024, échéant en décembre	40 000 \$	37 633 \$
Portion court terme de la Dette à long terme	(40 000)	-
	- \$	37 633 \$

NOTE 6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un immeuble en vertu d'un bail jusqu'en avril 2025. Les loyers minimaux futurs totalisent 101 011 \$, soit 63 796 \$ pour 2024 ainsi que 37 215 \$ en 2025. Le bail comporte une option de renouvellement automatique de 5 ans dans des conditions similaires.

Notes complémentaires au 30 septembre 2023

NOTE 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 30 septembre 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ces obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients. Au 30 septembre 2023, un client représente 71 % des comptes clients (en 2022 un client représente 78 %)

Risques de taux d'intérêts

L'organisme, est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à une risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses comptes fournisseurs, des salaires à payer et de la dette à long terme.

NOTE 8. ÉVENTUALITÉ

Les opérations de l'organisme sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables en ce qui concerne la résultante, son échéance ou son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, l'organisme est exploité en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

NOTE 9. AJUSTEMENT COMPTABLE

Un ajustement comptable pour la période se terminant le 30 septembre 2022 est présenté afin d'ajuster les revenus perçus d'avance. Ce changement a pour effet d'augmenter le passif de 37 664 \$, de diminuer les revenus de cartes de membres de 12 165 \$ ainsi que de diminuer de 25 498 \$ l'actif net non affecté.

NOTE 10. AFFECTATION INTERNE

L'organisme s'est engagé, via une résolution de son conseil d'administration, à affecter une partie de son excédent généré au cours de la période terminée le 30 septembre 2021. Cette affectation représente les sommes affectées au traitement des impacts environnementaux futurs. L'organisme ne peut utiliser ces sommes à d'autres fins sans le consentement préalablement de son conseil d'administration.